

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 mars 2020 à 19 heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Une (1) personne assiste à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette n'était pas présent au début de la séance, il est arrivé en cours d'assemblée vers 19 h 20.

Monsieur le conseiller Clément Pratte et monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain ne sont pas présents et leurs absences sont motivées.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
2020-03-042**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020 et de la journée d'enregistrement du 27 février 2020**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Adoption de la liste des comptes
  - 5.2 Élections - Dépôt du rapport d'activités du trésorier
  - 5.3 Autorisation de transfert des dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes
  - 5.4 Protocole d'entente d'aide financière – Agrandissement nouveau gymnase école Notre-Dame
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Appel d'offres – Fourniture et installation d'une génératrice extérieure pour le centre municipal des loisirs
  - 6.2 Désignation en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
- 7. Transports**
  - 7.1 Appel d'offres – Marquage de chaussées
  - 7.2 Adoption du règlement numéro 790 – Règlement relatif aux changements de noms de rues du Lac Doucet et du rang Saint-Flavien
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
  - 9.1 Commande de plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

10. **Aménagement et urbanisme**
  - 10.1 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
11. **Loisirs et culture**
12. **Autres sujets**
13. **Représentations**
14. **Période d'information**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020 ET DE LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT DU 27 FÉVRIER 2020**  
**2020-03-043**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020 et de la journée d'enregistrement du 27 février 2020 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020 et de la journée d'enregistrement du 27 février 2020 soient adoptés.

Adoptée

4. **CORRESPONDANCES**

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**SUJET : LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA GOUVERNANCE SCOLAIRES**

Les ministres respectifs de ces ministères informent la Municipalité d'une nouvelle obligation qui lui incombera avec l'adoption de la loi citée en rubrique, soit de mettre à la disposition des centres de services scolaires les terrains requis pour la construction d'écoles. La loi élargit les pouvoirs des municipalités, en permettant que la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, pouvant être exigée en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, puisse dorénavant être utilisée pour acquérir les terrains devant être cédés aux centres de services scolaires.

P-02 MRC des Chenaux

**SUJET : DÉMARRAGE DU PROJET DES CHENAUX RÉCOLTE**

Un communiqué de presse informe la Municipalité qu'en partenariat avec la SADC de la Vallée de la Batiscan et le CIUSS Mauricie-Centre-du-Québec, la MRC des Chenaux démarre une initiative visant à réduire le gaspillage alimentaire et à améliorer l'accès aux aliments sains.

P-03 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

**SUJET : NOTRE RÉOLUTION / PROJET DE LOI 48**

Le ministre monsieur André Laforest nous informe qu'il a pris connaissance de la résolution de la Municipalité en regard du projet de loi 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles. Il explique l'engagement du gouvernement envers le secteur agricole, afin de trouver une solution durable en matière de taxes foncières agricoles, ayant comme objectif de préserver l'autonomie des municipalités et de protéger les producteurs agricoles contre les croissances et les valeurs foncières extrêmes.

P-04 Commission de la représentation électorale

**SUJET : RECONDUCTION – DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX**

La Commission nous transmet copie de sa décision, qui confirme que les conditions pour reconduire la division en districts électoraux de la Municipalité en vertu du règlement numéro 584 sont remplies. Elle rappelle l'obligation de la Municipalité de publier dans un journal diffusé sur son territoire, dans les 15 jours de la transmission de la décision, un avis public à cet égard.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2020-03-044**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 156 505,99 \$ pour l'année 2019 et une somme de 519 638,88 \$ pour l'année 2020.

Adoptée

**5.2 ÉLECTIONS - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER**

Tel que requis par l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le trésorier dépose devant le conseil municipal un rapport d'activités sur l'application du chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier précédent, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Rapports financiers additionnels produits

Nom du candidat	Date de dépôt du rapport	Date limite de production
Gaétan Bergeron	26 mars 2019	1 <sup>er</sup> avril 2019

Lysa Bergeron	22 mars 2019	1 <sup>er</sup> avril 2019
Luc Dostaler	28 mars 2019	1 <sup>er</sup> avril 2019

c.c. Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques (DGEQ)

Danny Roy  
Trésorier

**5.3 AUTORISATION DE TRANSFERT DES DOSSIERS DE VENTE  
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES  
2020-03-045**

Considérant l'article 1022 du *Code municipal du Québec* relatif à la vente et à l'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que soit approuvé l'état des taxes impayées pour les années 2018 et postérieures tel que soumis;
- que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre l'état des taxes à la MRC des Chenaux.

Adoptée

**5.4 PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE –  
AGRANDISSEMENT GYMNASSE ÉCOLE NOTRE-DAME  
2020-03-046**

Considérant les résolutions numéros 2018-10-192 et 2018-11-215, relatives à l'intention de participation financière de la Municipalité pour l'agrandissement du gymnase de l'école Notre-Dame.

Considérant le protocole d'entente d'aide financière soumis déterminant les modalités pour la participation de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que soit autorisé les versements annuels d'aide financière, capital et intérêt sur une période de dix (10) ans, tel que la cédule de versements faisant partie intégrante du protocole d'entente, affectant le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
02 11000 996	Subvention aux entreprises et aux institutions	capital et intérêt applicable pour chaque année

- que pour l'exercice financier 2020, la somme à être versée le 1<sup>er</sup> septembre prochain, soit appropriée à même le poste budgétaire

02 35500 970 *Contribution La Gabelle*, ayant les crédits disponibles et suffisants;

- que monsieur Luc Dostaler, maire et monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente d'aide financière avec la Commission scolaire de l'Énergie, pour l'agrandissement du gymnase de l'école Notre-Dame.

Adoptée

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE EXTÉRIEURE POUR LE CENTRE MUNICIPAL DES LOISIRS 2020-03-047

Considérant que la Municipalité a pris l'engagement d'installer une génératrice au Centre municipal des loisirs, désigné à titre de centre de services aux personnes sinistrées principal et de centre d'hébergement principal, dans le plan de sécurité civile de la Municipalité.

Considérant qu'une partie de la dépense de cet équipement a fait l'objet d'une aide financière du *Programme de Soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile – volet 3*.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'une génératrice extérieure pour le centre municipal des loisirs.

Adoptée

### 6.2 DÉSIGNATION EN VERTU DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS 2020-03-048

Considérant l'entrée en vigueur le 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à des désignations pour l'application du règlement provincial.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- que monsieur Mirco Olivier exploitant sous le nom d'entreprise « Le P'tit Ranch » et tout autre membre du personnel de cette entreprise ainsi que la Sûreté du Québec, soient désignés pour appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et qu'ils soient autorisés à délivrer des constats

d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

- que monsieur Mirco Olivier exploitant sous le nom d'entreprise « Le P'tit Ranch » et tout autre membre du personnel de cette entreprise soit désigné inspecteur pour l'application de la *section V – Inspection et saisie du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.*

Adoptée

## **7. TRANSPORTS**

### **7.1 APPELS D'OFFRES – MARQUAGE DE CHAUSSÉES 2020-03-049**

Considérant que des travaux de marquage de chaussées sont à réaliser.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussées de l'année 2020.

Adoptée

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette est arrivé en cours d'assemblée vers 19 h 20.

### **7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 790 RÈGLEMENT RELATIF AUX CHANGEMENTS DE NOMS DE RUES DU LAC DOUCET ET DU RANG SAINT-FLAVIEN 2020-03-050**

Considérant que la Municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas des gouvernements en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. c-47.1).

Considérant que cette compétence permet à la Municipalité de numéroter des immeubles et de donner des noms aux rues.

Considérant que la Municipalité souhaite changer les noms de certaines rues dans le secteur du Lac Doucet, pour les rues qui sont scindées en deux parties, afin de réduire la confusion et d'assurer un meilleur repérage, facile et efficace.

Considérant que la Municipalité souhaite changer le nom d'une section du Rang Saint-Flavien afin d'assurer un meilleur repérage, facile et efficace.

Considérant que la Municipalité a validé auprès de la Commission de toponymie les nouveaux noms qu'elle souhaite utiliser et que la Commission a émis un avis technique confirmant que les noms respectent les règles d'écriture, les critères de choix et la terminologie.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 790, relatif aux changements de noms de rues du Lac Doucet et du Rang Saint-Flavien, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

Adoptée

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

## **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **9.1 COMMANDE DE PLANTS VIA L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE 2020-03-051**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Guy-Luc Beaupré, directeur des communications, de la culture et des loisirs à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du *Mois de l'arbre et des forêts 2020* et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

Adoptée

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2020-03-052**

Considérant l'échéance du mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme :

<b>NOMS</b>	<b>TERME</b>
Monsieur Michel Brière	2 ans
Monsieur Marc Morand	2 ans

Adoptée

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point.

## **12. AUTRES SUJETS**

Aucun point.

**13. REPRÉSENTATIONS**

Aucune représentation.

**14. PÉRIODE D'INFORMATIONS**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier informe l'assistance que c'est actuellement la période de recrutement pour le camp de jour et pour Ado-O-Boulot, des postes de coordonnateurs sont à combler ainsi que des postes d'animateurs, les personnes intéressées peuvent présentement soumettre leurs candidatures.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
2020-03-053**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19 h 30.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---